

INTERSESSIONNELLES Convention sur les armes à sous-munitions 2011
Intervention de la Belgique sur l'Universalisation de la Convention
(Plénière – 27/06/2011)

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,
Chers Collègues,

.....
Tout d'abord, la Belgique souhaite souligner l'importance du travail constant réalisé par le Japon au titre d'ami de la Présidence pour l'Universalisation. Le résultat est conséquent puisqu'à ce jour le nombre d'Etats parties se monte à 57 et ne cesse de s'accroître. Néanmoins, nous avons 108 signataires et il convient d'encourager les Etats qui n'ont par encore lancé ou terminé le processus de ratification à poursuivre le plus rapidement possible la finalisation de leurs procédures internes. Notre action doit s'inspirer spécifiquement du Plan d'action de Vientiane en ses actions n° 2 à 7.

.....
Dans une perspective à plus long terme, il nous incombe aussi, et plus particulièrement aux Etats qui ont accepté d'assister le Japon dans la promotion de la Convention pour leur région du monde spécifique, de tenter de persuader les Etats non signataires d'envisager de rejoindre la Convention et son système légal qui renforce le droit international humanitaire.

.....
Malheureusement, nous devons pourtant constater que plusieurs grands pays, producteurs et/ou utilisateurs majeurs de bombes à sous-munitions n'ont cependant pas adhéré à notre Convention.

.....
D'autre part, nous devons en permanence garder à l'esprit que la mise en œuvre de la Convention doit permettre de réduire le nombre de victimes de sous-munitions, surtout au sein de la population civile, et doit aussi donner une impulsion forte aux activités de dépollution des zones contaminées par des sous-munitions non-explosées.

La Belgique s'est donc proposée pour travailler avec le Japon et faire la promotion de la Convention auprès des Etats du continent européen. C'est à ce titre que la délégation belge souhaite faire rapport des activités développées à ce jour.

- En premier lieu, nous avons entrepris une campagne de démarches bilatérales auprès des Etats membres de l'Union européenne non signataires pour réaffirmer notre engagement sur les principes qui fondent la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous avons aussi fondé notre action sur l'importance que nous attachons à pouvoir envisager à terme l'abandon des armes à sous-munitions dans les arsenaux militaires.

Nous avons aussi voulu évoquer avec ces Etats la possibilité de lancer une réflexion en profondeur à propos des armes à sous-munitions, conformément à l'action n°5 du Plan d'action de Vientiane.

Au niveau diplomatique, nous avons demandé aux Ambassadeurs bilatéraux de Belgique de rester particulièrement sensibles à cette problématique.

- Ensuite, toujours dans cette perspective, la délégation belge a régulièrement évoqué, avec d'autres Etats membres la Convention au niveau du groupe de travail de l'Union européenne sur le désarmement de sorte que le sujet des armes à sous-munitions soit maintenu à l'agenda des discussions.

- Enfin, suite à l'envoi des premiers rapports initiaux au Secrétariat de l'UNODA, élément pour lequel la Belgique est particulièrement attentive en regard de sa responsabilité pour les questions de rapportage, des instructions générales ont été transmises par le Ministre des Affaires étrangères à toutes les Ambassades et Consuls de Belgique, d'informer le Ministère à propos de toutes activités, séminaires et expositions auxquels une participation belge pourrait être envisagée.

- De plus, la Belgique est prête à exécuter des démarches bilatérales en concertation avec tout partenaire intéressé pour promouvoir la Convention. Ce qui a déjà été le cas.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous nous permettons de lancer un appel à tous les Etats signataires pour une accession rapide à la Convention. L'efficacité de nos travaux est, en effet, tributaire de ce que tous les Etats s'engagent sans délais pour réaliser les objectifs de la Convention.

Seule, l'universalisation intégrale de la Convention permettra de coordonner les actions entreprises et de maximiser les moyens disponibles pour en finir avec ce type d'armes inhumaines et de réaliser les synergies avec d'autres instruments du droit international humanitaire. Synergies pour lesquelles la Belgique plaide sans relâche.

Nous devons donc poursuivre nos efforts et profiter de toutes les occasions propices pour remettre ce sujet à l'agenda à tous les niveaux utiles, diplomatiques et politiques.

Monsieur le Président,
Je vous remercie infiniment de votre attention.